



2024-63

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 1^{er} juillet à 20h00
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 25/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN,
Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS,
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Danièle VALLERY

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE DE BLAVOZY : CHOIX DE
L'ENTREPRISE POUR LE LOT 1 COUVERTURE ACIER**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024-38 du 12 avril dernier validant l'APD de la rénovation thermique du gymnase. Pour les travaux de rénovation de la toiture (lot 1 couverture acier multicouches), une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 28 mai 2024 pour une remise des offres le 18 juin 2024 à 12h00. L'analyse des deux offres reçues est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché au prestataire et montant suivants :

VELAY COUVERTURE CHARPENTE

21 Rue du Garay 43700 Blavozy

Pour un montant HT de 324 023.95 €, soit un montant TTC de 388 828.74 € TTC ;

- autorise Monsieur le Maire, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.

- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Danièle VALLERY